

> Médecins omnipraticiens

Calcul du taux d'assiduité pour l'année 2020 – Modification de la date du versement pour les forfaits universels

Contrairement à ce qui a été indiqué dans l'infolettre [052](#) du 19 mai 2021, le versement lié au calcul du taux d'assiduité pour 2020 sera effectué le **21 juin 2021**. **De ce fait, le versement de** l'ensemble des forfaits universels sera retardé à pareille date, soit :

- La majoration relative à la pratique polyvalente (art. 16.00 de l'EP 40 – Médecine de famille, prise en charge et suivi de la clientèle);
- Les journées de pratiques significatives (annexe XXI);
- Le montant supplémentaire à l'inscription générale (paragr. 4.15 de l'EP 40 – Médecine de famille, prise en charge et suivi de la clientèle);
- Le supplément de volume de patients inscrits (art. 15.00 de l'EP 40 – Médecine de famille, prise en charge et suivi de la clientèle).

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)